



24 JANVIER 2025

# COMMUNIQUÉ

N° 2025-01/07/COM/KS/RM

## NOUVELLE CAMPAGNE D'INSCRIPTION À L'ACTIVITÉ GARDERIE DU MATIN 2024-2025

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe les parents d'élèves que l'activité garderie sera désormais dispensée dans les écoles communales du lundi au vendredi de 06h15 à 07h20, à compter du lundi 03 février 2025.

À cet effet une nouvelle campagne d'inscription aura lieu du **lundi 27 janvier au vendredi 31 janvier 2025** selon les modalités suivantes :

- Les Inscriptions se feront prioritairement en ligne ou au Centre de Loisirs Associé à l'École Yvonne LANOU, de 08h00 à 15h00, du lundi au vendredi ;
- Les enfants présents à la garderie du matin pour l'année scolaire 2024-2025 au CLAE seront réinscrits automatiquement au niveau des écoles.

Les parents déposeront désormais leurs enfants dans leurs écoles respectives à **compter du 03 février 2025, du lundi au vendredi, le matin à partir de 06h15.**

**Le tarif est fixé à 35€ par mois** quel que soit le nombre de jours par semaine, pour l'année scolaire 2024/2025.

### PIÈCES À FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS :

(Seulement si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine et /ou aux activités périscolaires)

#### Garderie du matin :

- Copie de l'attestation de quotient familial de la Caisse des Allocations Familiales en 2024 ou à défaut l'avis d'imposition 2023 ;
- Copie de la carte nationale d'identité ou autres de l'un des parents.

Le Maire,  
Claude Plénet

